



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 15 novembre 2021 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.1 du règlement de zonage numéro 745, relativement aux dimensions d'un bâtiment principal afin d'autoriser une largeur en façade de 6,8 mètres au lieu de 7,3 mètres.

La propriété concernée est située dans la zone Ra-2 et comprend le lot numéro 5 271 708 du cadastre du Québec.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce dix-huitième jour du mois d'octobre 2021.

BRUNO POULIN, CPA CMA
Secrétaire-trésorier